



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle : T
Service : Relations du travail –
santé au travail

Affaire suivie par Myriam CASSONNET
myriam.cassonnet@direccte.gouv.fr

Téléphone : 02 38 77 68 13
Télécopie : 02 38 77 68 01

Madame Claudine DUC

15 rue du Château d'Eau
45310 VILLAMBLAIN

Orléans le 12 Novembre 2012

Madame,

En vertu de la Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail et des décrets n° 2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012, vous avez sollicité auprès de la DIRECCTE Centre votre enregistrement en qualité d' intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP).

Je vous informe que votre demande a été acceptée par mes services et enregistrée le 12 novembre 2012 sous le numéro 13/2012.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur régional et par délégation,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable du pôle « politique du travail »,

Michèle MARCHAIS